



BASCULEMENT PROCHAIN DES CONVENTIONS AXA VERS NOBILAS

Le 13 septembre dernier Axa a annoncé à la Branche Carrosserie de la F.N.AA une évolution de taille dans la réparation collision qui n'est pas sans rappeler la constitution du réseau de réparateurs agréés SFEREN (cf Note 01.13 de février 2013).

En effet, Axa a annoncé **vouloir résilier tous les contrats avec ses réparateurs conventionnés Garages Services et garages agréés, couvrant environ 1900 professionnels, au profit d'un basculement des conventions vers Nobilas.**

Depuis mardi dernier, les professionnels ont reçus des courriers de la part d'Axa leur annonçant la résiliation d'office de leur agrément à compter du 1er janvier 2014.

Toutefois ces résiliations devront respecter une période de préavis.

1. Sur les délais de préavis

Axa a annoncé vouloir « être exemplaire sur les délais de résiliation » en tenant compte de l'ancienneté des garages conventionnés et de l'importance des relations économiques soit :

- **Préavis de 15,5 mois** pour les garages de moins de 15 ans
- **Préavis jusqu'à la mi-2015** pour les garages entre 15 et 19 ans d'ancienneté
- **Préavis spécifique** à négocier au-delà ou selon le volume d'activité apporté par le professionnel

En d'autres termes et pendant tout la période de préavis les obligations réciproques d'Axa et des réparateurs seront maintenues.

Par conséquent, on peut craindre certainement un blocage des tarifs : il faut donc rester très vigilant !

2. Sur les relations avec Nobilas au moment de la résiliation

Dès réception des courriers leur notifiant leur résiliation, les professionnels seront contactés en deux temps par Nobilas :

- ❶ Invitation à des réunions d'information courant novembre
- ❷ Proposition de contrat et négociation un mois après

3. Sur les recommandations de la Branche

Les professionnels doivent rester **extrêmement vigilants** :

- **Quant au respect des délais de préavis précités**
- **Quant aux pratiques économiques de Nobilas :**
 - *taux de main d'œuvre à prendre en compte tenu des charges incompressibles supportés par les carrossiers en terme de formation, d'investissement en équipements induis par leur activité même ainsi que l'évolution technologique de la réparation collision (véhicule électrique, nouveaux système de climatisation, etc.)*
 - pas de service à domicile systématisé
 - les services annexes ne doivent pas être offerts
- **Quant à une présélection dénonçable visant à écarter des garages (ex : les garages situés en zones rurales)**
- **En un mot : avant de s'engager, le professionnel doit non seulement s'informer sur les pratiques et conditions de Nobilas mais aussi analyser son bilan et la rentabilité de son accord pour ne pas confondre volume, chiffre d'affaire et bénéfices.**

Merci de nous faire nous remonter vos commentaires, vos échanges et revendications pour intervenir auprès d'Axa si nécessaire !